



FFvolley

COMMISSION FEDERALE D'ARBITRAGE

PROCES-VERBAL N°1 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

SAISON 2023/2024

Présents :

Stéphane JUAN Président de la CFA,
Marc BERARD, Sylvain GILBERT, Maurice HANANIA, Marc LAMBERT, Olivier SETRUK et Stefan VANDERBEEKEN

Excusés :

Alain CORNICARD, Gil RAILLON et André TROESCH

1. Calendrier formation pour les championnats LNV

Marqueur :

La CFA effectuera des formations pour tous les marqueurs des clubs LNV afin qu'ils puissent être identifiés comme spécialistes « Feuille de Match Electronique LNV ». A l'issue, une mention « marqueur LNV » sera indiquée sur la licence.

Les formations auront lieu en octobre 2023 sur 6 sessions en visioconférence.

Arbitres Vidéo :

Formation arbitre vidéo panel C : Prévus sur plusieurs tournois supports de rentrée (Avignon – Levallois-Plessis Robinson et Martigues).

Une formation sur la FME Data volley sera aussi prévue pour les arbitres-vidéos du panel C (5 sessions).

Réunions de rentrée :

Un Webinaire de rentrée du panel B sera organisé le 23 septembre 2023.

A l'occasion de la Supercoupe LNV du 14/10/23 à Tours, seront organisées une réunion des arbitres du panel A puis une rencontre avec les entraîneurs évoluant en LNV.

2. Actualité FFvolley

Même si le niveau du championnat Elite Avenir masculin est du niveau du championnat Elite et surtout supérieur à la N2, les indemnités de ce championnat n'étant pas prévues dans le document des indemnités d'arbitrages, elles seront de 70 € comme la N2 en attendant une proposition lors de l'AG fédérale de mai 2024 pour régulariser la situation.

3. Décisions CFA

- **Arbitres ayant annoncé l'arrêt ou la suspension de leur activité au niveau où ils évoluaient :**

A leur demande, Renaud DELALANDE et Daniel SAUVAYRE souhaitent arrêter leur activité arbitrale. Ils seront reclassés arbitre fédéral honoraire.

Suite au mail de Boris PHILIPONNEAU, précisant entre autres « qu'il ne souhaitait plus avoir à traiter avec la CFA et ne plus arbitrer en Elite », à sa demande, il est reversé en panel National à disposition de sa CRA.

- **Demande de conciliation :**

Suite à la demande de conciliation de Monsieur Frédéric PAILLAT contre la FFvolley, la CFA prend acte que cette conciliation ait été acceptée et le réintègre en panel B. En plus des désignations qu'il recevra de sa CRA, il sera désigné sur les championnats LNV en LAF et LBM.

- **Demande de dérogation :**

Messieurs Jean-Claude GABRIELE et Antoine WINCKEL ont demandé une dérogation pour prolonger leur activité d'arbitrage au niveau national après l'âge limite :

La CFA précise que cette dérogation ne peut être effectuée qu'une seule fois conformément au RGA. En l'occurrence les deux demandeurs ont déjà bénéficié de cette mesure dérogatoire lors de la saison 2022/2023. Par conséquent, la dérogation est refusée aux deux demandeurs.

Le Président de la CFA
Stéphane JUAN



Le Secrétaire de séance
Stefan VANDERBEEKEN

